

Réunion publique d'information
GRAND PALAIS EPHEMERE
Lundi 11 juin 2018

1. Intervention de Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que deux sites étaient à l'origine envisagés pour l'installation de la structure éphémère du Grand Palais : le jardin des Tuileries et le Plateau Joffre. Le Plateau Joffre a été privilégié par la Réunion des Musées Nationaux.

Madame le Maire indique qu'elle négocie chaque jour des contreparties très précises en faveur des riverains du Champ de Mars : une dératissage complète, une remise en état et un nettoyage aux frais de la Réunion des Musées Nationaux, et enfin, le départ du Mur pour la Paix.

Madame le Maire explique que la réunion publique d'information a pour objet de recueillir toutes les observations et demandes des riverains sur ce projet qui sera sans doute adopté par la majorité du Conseil de Paris.

2. Présentation du projet par Madame Sylvie HUBAC, Présidente de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais

Sylvie HUBAC indique que le Grand Palais va faire l'objet d'un immense chantier de restauration et d'aménagement, d'un budget d'un demi-milliard d'euros, pour des raisons patrimoniales, culturelles, fonctionnelles et environnementales. Ce chantier vise notamment à offrir un agrément de promenade esthétique et paysager aux Parisiens et aux visiteurs.

Sylvie HUBAC rappelle que les travaux préliminaires du Grand Palais débiteront au mois de janvier 2020, et que le Grand Palais sera entièrement fermé au public à partir du mois de décembre 2020. Il ouvrira de nouveau ses portes au printemps de l'année 2023 pour accueillir un certain nombre d'épreuves sportives aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Sylvie HUBAC énonce les grands événements que le Grand Palais accueille chaque année : les défiles Chanel, la Biennale des Antiquaires, la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC), Paris Photo, Art Capital, le Saut Hermès, Art Paris et le salon international du livre rare. L'installation de cette structure éphémère permettra à ces événements, qui participent à la notoriété et à l'attractivité de Paris et de la France dans le monde, d'assurer leur continuité économique.

Sylvie HUBAC explique que le Champ de Mars a été retenu par la Réunion des Musées Nationaux car c'est un lieu central et prestigieux qui dispose d'une histoire avec l'exposition universelle, comme le Grand Palais.

Sylvie HUBAC insiste sur la grande qualité architecturale dont devra faire preuve la structure et sur le travail à effectuer quant à son insertion paysagère dans le Champ de Mars. Il s'agira d'une réalisation exemplaire sur le plan environnemental, en matière de respect de la réglementation des chantiers ou

sur le traitement des déchets. Elle indique également que la question du Mur pour la Paix se posera dans la mesure où il se trouve en partie dans l'emprise du projet. Sylvie HUBAC rappelle également que cette structure éphémère fera également l'objet d'une exploitation par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) entre juillet 2023 et octobre 2024.

Sylvie HUBAC indique qu'aucun autre projet sérieux ne s'est présenté et que la Réunion des Musées Nationaux lancera un appel à concours pour la conception, la construction et la maintenance de cette structure éphémère. Le montage sera réalisé entre les mois de septembre et de décembre 2020. Elle accueillera jusqu'à 14 événements par an, événements qui font partie des grands moments de la vie artistique et culturelle parisienne.

3. Questions/Réponses

Un habitant fait valoir le recours juridique que l'association des amis du Champ de Mars a engagé contre la Mairie de Paris, et note une collusion entre l'Hôtel de Ville et la Mairie du 7^e.

Madame le Maire rappelle que ce projet dépasse la Mairie d'arrondissement et même la Mairie de Paris, mais qu'elle négocie des contreparties pour les riverains du Champ de Mars. Elle rappelle également que tous les projets d'aménagement de l'arrondissement sont soumis à la concertation des habitants. Elle relève enfin qu'elle est seule, depuis le début, à mener le combat contre le Mur pour la Paix.

Une habitante explique qu'aucun projet ne peut prévaloir sur la santé de ses riverains. Elle indique que la pollution sonore a des conséquences néfastes sur la santé publique. Elle demande à Madame le Maire de poser 4 sonomètres sur le site et de rendre public les données recueillies.

Sylvie HUBAC affirme que la construction de la structure temporaire se fera dans le strict respect des réglementations en matière de chantier et que les équipements mis en place seront d'une très haute qualité, de manière à limiter les nuisances sonores pour les riverains. Elle explique que l'enquête de pollution sonore pourra être prise en charge par la Réunion des Musées Nationaux.

Madame le Maire ne voit aucun problème à poser des sonomètres sur le Champ de Mars et pense que l'installation de la structure temporaire du Grand Palais pourrait amener la Mairie de Paris à revoir sa position et accepter la pose et l'exploitation de ces appareils. Elle souligne l'importance d'une transparence complète envers les riverains et souhaite rendre accessible le cahier des charges à tous les riverains.

Un habitant demande pourquoi cette structure ne peut pas être installée au niveau de la Porte de Versailles.

Sylvie HUBAC indique que les organisateurs des événements du Grand Palais gardent un mauvais souvenir de leur passage à la Porte de Versailles. Elle explique qu'une conciliation d'un certain nombre d'intérêts est à opérer et que la Ville de Paris a intérêt à ce que ces événements perdurent pendant les travaux du Grand Palais.

Le vice-président du comité d'aménagement du 7^e arrondissement rappelle que Monsieur Jacques TOUBON, ancien Ministre de la Culture, avait réalisé des travaux de rénovation du Grand Palais sans demander l'installation d'une structure éphémère.

Sylvie HUBAC explique qu'effectivement le Grand Palais a été réparé entre 2000 et 2005. Elle rappelle que les événements que le Grand Palais accueille ne s'y sont installés qu'après ces travaux ; c'est pourquoi Monsieur TOUBON n'avait pas demandé l'installation d'une structure éphémère sur un autre site.

Le Président du comité d'aménagement du 7^e arrondissement, note que l'installation de la structure éphémère du Grand Palais apparaît comme une solution élégante au départ du Mur pour la Paix. Il indique que la Réunion des Musées Nationaux est sous la tutelle du Ministre de la Culture, et estime que c'est à l'État de répondre aux questions des habitants. Enfin, il affirme que la convention d'occupation du domaine public doit engager la Réunion des Musées Nationaux sur la sécurité et le départ du Mur pour la Paix.

Un habitant rappelle que Madame le Maire était intervenue pendant l'Euro 2016 et avait négocié une indemnisation de la part de Vinci pour les usagers du parking Joffre. Il demande si le parking Joffre sera fermé pendant cette occupation.

Madame le Maire indique que les négociations actuelles se concentrent sur des sujets de premier plan. Elle explique que si le projet nécessite la fermeture du parking, elle demandera une indemnisation de la part de Vinci.

Le Président de l'association des Amis du Champ de Mars, explique que l'association a entamé un recours juridique contre la Mairie de Paris car le Champ de Mars est un jardin dont le taux de charge est dépassé. Il rappelle les problèmes auxquels font face les riverains et les usagers du Champ de Mars : manque de sanitaires, sols dégradés, arbres qui ne sont pas sains, pollution sonore. Il indique que ce projet correspond à une privatisation de l'espace public.

Un habitant se pose la question du financement de ces travaux et note que la Réunion des Musées Nationaux relève de l'État.

Sylvie HUBAC reconnaît qu'il s'agit de travaux monumentaux pour lesquels la Réunion des Musées Nationaux a emprunté 150 millions d'euros, qu'elle remboursera sur 30 ans.

Un habitant demande un éclaircissement sur la procédure suivie. Il note qu'il est de la responsabilité de la Réunion des Musées Nationaux de prévoir un contingentement des nuisances sonores grâce à des solutions techniques précises, une date stricte de démolition

et de remise en état du Champ de Mars ainsi qu'une clause de garantie financière pour provisionner cette démolition et cette remise en état.

Sylvie HUBAC indique que la procédure conduira à la signature d'une convention d'occupation du domaine public. Celle-ci comportera un cahier des charges, annexé à la délibération du Conseil de Paris, dans lequel la Réunion des Musées Nationaux prendra des engagements, notamment sur la remise en état sur Plateau Joffre et la démolition de la structure. Des pénalités financières y sont d'ailleurs déjà inscrites au cas où la structure ne serait pas démontée à la date exigée. Elle rappelle également que, à la demande de Madame le Maire, le 7^e arrondissement sera systématiquement représenté dans toutes les structures et instances du projet.

Une habitante fait remarquer que le succès de ces événements dépend aussi des fournisseurs et souligne l'incompatibilité des livraisons avec le maintien de la circulation sur la place Joffre.

Madame le Maire souligne l'intérêt de cette remarque qu'elle va faire remonter pour la rédaction du cahier des charges.

Un habitant note que cette structure va faire disparaître la perspective qu'il y a de l'École Militaire à la Tour Eiffel.

Madame la Maire indique qu'elle souhaiterait que le Général LECOINTRE se prononce sur ce sujet, au nom de l'institution de l'École Militaire.